

15 juil 2022 -19:16

Appartient à [Conseil des ministres du 15 juillet 2022](#)

Approbation du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités

Sur proposition de la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Le plan s'articule autour de quatre axes essentiels :

- prévenir et détecter précocement la pauvreté
- faire de l'emploi durable un levier essentiel de lutte contre la pauvreté et garantir une vie digne par l'accès à la protection sociale
- garantir l'émancipation et l'inclusion de chacun dans une société en évolution conformément à notre Constitution qui rappelle une série de droits essentiels comme le droit au logement, le droit à la justice, le droit à la santé
- au-delà d'une approche nationale - agir sur l'agenda social européen et construire un monde solidaire, parce que la pauvreté appelle une action concertée au niveau international

Outre ces quatre axes essentiels, il est également tenu compte de quatre priorités transversales :

- la question de genre : proposer de meilleures solutions aux situations de pauvreté vécues par les femmes
- la pauvreté infantile
- le partenariat avec les associations de lutte contre la pauvreté de façon à pouvoir définir des plans d'actions
- l'ancrage légistique de la lutte contre la pauvreté

En juillet 2021, le Conseil des ministres a chargé la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté d'élaborer des actions concrètes en collaboration avec les ministres et secrétaires d'État compétents.

Le processus préparatoire - la première phase - est aujourd'hui terminé. Les partenaires privilégiés et la plate-forme de lutte contre la pauvreté ont été consultés à l'occasion de plusieurs sessions de travail. Les différents départements de l'action du gouvernement y ont aussi été associés. De cet exercice il ressort plus de 140 mesures qui constituent le 4e plan de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Le plan fédéral étant approuvé, il sera présenté à la conférence interministérielle (CIM). Interviendra alors la phase de mise œuvre, sous la coordination de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté. La gestion et le monitoring du plan seront assurés par le SPP Intégration sociale, en tant qu'administration

compétente.

Le Conseil des ministres Invite la Ministre de l'Intégration sociale, en charge de la Lutte contre la pauvreté, à convoquer une Conférence interministérielle en vue de présenter aux communautés et aux régions les orientations prises au niveau fédéral dans le cadre du plan et d'identifier les synergies possibles avec les entités fédérées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be